



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2020



PREAMBULE

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des collectivités, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu de ce débat.

L'ESADMM doit produire, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport d'orientations budgétaires présentant sa situation financière et dessinant les perspectives budgétaires élaborées à court terme.

Ce document a ainsi pour objectif de soumettre à l'information et au débat des membres du Conseil d'Administration, les conditions d'élaboration du budget primitif de l'exercice à venir, sur la base des analyses prospectives et rétrospectives ainsi que des paramètres qui ont permis de les construire.

Ce rapport doit comporter :

- *Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissements.*
- *La présentation des engagements pluriannuels.*
- *Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette.*

Dans un souci de transparence constant, il est primordial de donner à l'ensemble des membres du CA une vision précise des finances et des orientations poursuivies par l'ESADMM.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil d'Administration. Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est envisagé de voter le budget primitif 2020 au mois de décembre prochain.



I. CONTEXTE ECONOMIQUE

▪ Contexte des finances publiques à l'échelle nationale

Selon la dernière prévision du Gouvernement, le déficit public s'établirait à 2,7 point de PIB en 2018, comme en 2017. Le projet de loi de finances 2019 prévoyait une augmentation du déficit public, à 2,8 point de PIB. Des mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages, d'un montant de 11 Milliards d'Euros, ont été prises en toute fin d'année 2018. Elles ont conduit à dégrader le déficit public, désormais prévu par le Gouvernement à 3,2 points de PIB en 2019. Ainsi les perspectives de finances publiques pour 2019 sont affectées d'une fragilité toute particulière.

D'après le rapport économique, social et financier (RESF) annexé au projet de loi de finances 2019, les hypothèses de croissance du PIB en volume serait de 1,7% en 2019, comme en 2018. Toujours d'après ce rapport, la hausse des prix à la consommation serait de 1,3% en 2019, après 1,6% en 2018. Enfin la croissance de la masse salariale privée serait de 3,5% en 2019, comme en 2018. D'après la Cour des Comptes, les mesures gouvernementales prises depuis l'automne 2018 auront pour effet d'accroître le pouvoir d'achat des ménages de 0,8 point, ce qui devrait soutenir leur consommation et donc la croissance de l'économie française.

Dans son rapport annuel 2019, la Cour des Comptes souligne la fragilité du redressement des finances publiques. Les mesures d'urgence visant à répondre à la crise sociale auraient suffi à porter la prévision de déficit public au-dessus du seuil de 3 points de PIB, à limiter à 0,2 point de PIB l'ajustement structurel prévu sur les trois années 2017, 2018 et 2019 et à faire augmenter de nouveau la dette publique rapportée au PIB, alors même que la croissance au cours de ces trois années devrait être supérieure à son potentiel. Selon la Cour des Comptes, ce constat ne ferait que confirmer que la France, du fait du caractère incomplet de l'assainissement de ses finances publiques, ne dispose que de peu de marges budgétaires pour faire face à un retournement conjoncturel ou à une situation de crise.

▪ Situation des finances publiques locales

Le compte des Administrations Publiques Locales dégage un excédent depuis 2016, de l'ordre de 0,1 point de PIB, qui a légèrement augmenté en 2018 pour atteindre 2,3 Milliards d'Euros. La dette des Administrations Publiques Locales, en pourcentage du PIB, a ainsi pu diminuer en 2017 puis 2018 pour revenir à 8,7% du PIB (206 Milliards d'Euros) à la fin de 2018.

Les recettes des Administrations Publiques Locales se sont accrues de 2,6% en 2018. Malgré la baisse du produit de la taxe d'habitation, les impôts ont augmenté de 3,8%, surtout parce que l'Etat a remplacé la dotation globale de fonctionnement des régions par une fraction du produit de la TVA. Les transferts de l'Etat aux Collectivités territoriales ont augmenté de 1,2%.

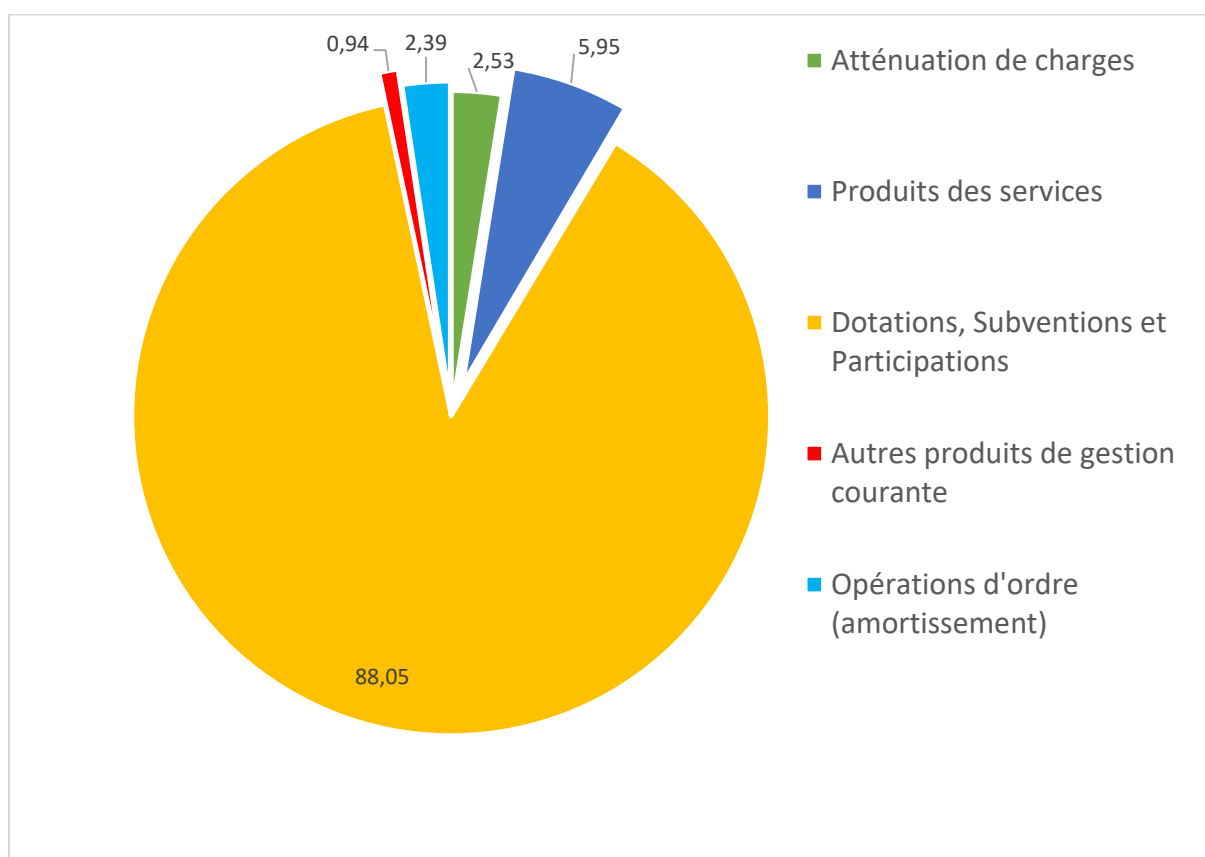
En 2018, les dépenses des Administrations Publiques Locales (260 Milliards d'Euros) ont augmenté de 2,1%. La croissance de leurs dépenses de fonctionnement a été seulement de 0,9%, notamment parce que la progression de la masse salariale a été limitée à 0,7%. Le taux de croissance des dépenses d'investissement a été en revanche très élevé (8,5%, y compris les subventions versées).

II. CONTEXTE BUDGETAIRE ET FINANCIER DE L'ESADMM

▪ Structure du Budget de l'ESADMM

La structure du budget de l'ESADMM se caractérise par deux constats: Le premier constat est que 88% de ses recettes est composé de Dotations, Subventions et Participations. Le second constat est que 76% de ses dépenses est affecté au financement de la masse salariale.

REPARTITION DES RECETTES (%) :



Recettes (BS 2019)	en €	%
Atténuation de charges	173 997,94	2,53
Produits des services	410 000,00	5,95
Impôts et taxes	10 000,00	0,15
Dotations, Subventions et Participations	6 067 066,00	88,05
Autres produits de gestion courante	64 500,00	0,94
Produits financiers	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Subvention d'investissement	0,00	0,00
Emprunts et Dettes	0,00	0,00
Produits de cessions	0,00	0,00
Opérations d'ordre (amortissement)	165 000,00	2,39
Total	6 890 563,94	100

Les recettes de l'établissement sont composées essentiellement de participations et subventions (88,05%) et des produits des services (5,95%). La part des ressources propres de l'ESADMM représente 6,10% (Produits de services + Impôts et Taxes). Les atténuations de charges et autres produits de gestion courante correspondent aux remboursement de rémunération du personnel ou des frais assimilés.

Il convient d'ajouter à ces recettes réelles, des recettes en nature. Il s'agit des dépenses effectuées directement par la Ville de Marseille au bénéfice de l'ESADMM concernant le fonctionnement courant des locaux (Eau, Electricité, Chauffage), recettes non inscrites au compte administratif et dont le montant serait estimé à 150 000 euros/an.*

En outre, la Ville consent à une redevance d'occupation précaire de son domaine très avantageuse au bénéfice de l'établissement .

L'ESADMM ne bénéficie pas du mécanisme du FCTVA* qui représenterait une recette de 14 903€ sur l'exercice 2018.

**Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinés à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404% pour les dépenses éligibles.*

Evolution tarification :

	Etudiants ressortissants UE	Etudiants Hors UE
2013-2014		
Droits d'inscription Formation diplômante	390 € 0 € Pour les boursiers	540 €
Ateliers Publics (Tarif annuel)	290 € Adultes 150 € Enfants 150 € Histoire de l'Art 250 € Cours Préparatoires	
2014-2015		
Droits d'inscription Formation diplômante	390 € 0 € Pour les boursiers	540 €
Ateliers Publics (Tarif annuel)	250 € Adultes 150 € Enfants 150 € Histoire de l'Art	
Concours d'entrée	25 €	25 €
Commission d'équivalence	25 €	25 €
Classe préparatoire	960 €	1 120 €
2015-2016		
Droits d'inscription Formation diplômante	350 € 160 € Pour les boursiers	700 €
Ateliers Publics (Tarif annuel)	250 € Adultes 150 € Enfants 150 € Histoire de l'Art	
Concours d'entrée	25 €	25 €
Commission d'équivalence	25 €	25 €
Classe préparatoire	960 €	1 120 €
2016-2017		



Droits d'inscription Formation diplômante	400 € 180 € Pour les boursiers	800 €
Ateliers Publics (Tarif annuel)	300 € Adultes 150 € Enfants 200 € Histoire de l'Art	
Concours d'entrée	25 €	25 €
Commission d'équivalence	25 €	25 €
Classe préparatoire	1 000 €	1 200 €
<u>2017-2018</u>		
Droits d'inscription Formation diplômante	500 € 200 € Pour les boursiers	1 200 €
Ateliers Publics (Tarif annuel)	400 € Adultes 150 € Enfants 200 € Histoire de l'Art 400 € Modèles vivants	NC
Concours d'entrée	45 €	45 €
Commission d'équivalence	45 €	45 €
Classe préparatoire	1 000 €	1 200 €
<u>2018-2019</u>		
Droits d'inscription Formation diplômante	500 € 200 € Pour les boursiers	1 500 € 500 € Pour les boursiers
Ateliers Publics (Tarif annuel)	400 € Adultes 150 € Enfants 200 € Histoire de l'Art 400 € Modèles vivants	NC
Concours d'entrée	50 €	50 €
Commission d'équivalence	50 €	50 €
Classe préparatoire	1 100 € 200 € Pour les Boursiers	2 000 € 500 € Pour les boursiers
<u>2019-2020</u>		
Droits d'inscription Formation diplômante	500 € 200 € Pour les boursiers	1 500 € 200 € Pour les boursiers
Ateliers Publics (Tarif session)	200 € Adultes 6h Atelier 125 € Adultes 3h Atelier 110 € Adultes 2h Cours 300 € Adultes 2h Modèle 85 € Enfants/Ado 3h Cours	NC
Stage intensif	300 €	
Concours d'entrée	50 €	50 €
Commission d'équivalence	50 €	50 €
Classe préparatoire	1 100 € 200 € Pour les Boursiers	2 000 € 200 € Pour les boursiers

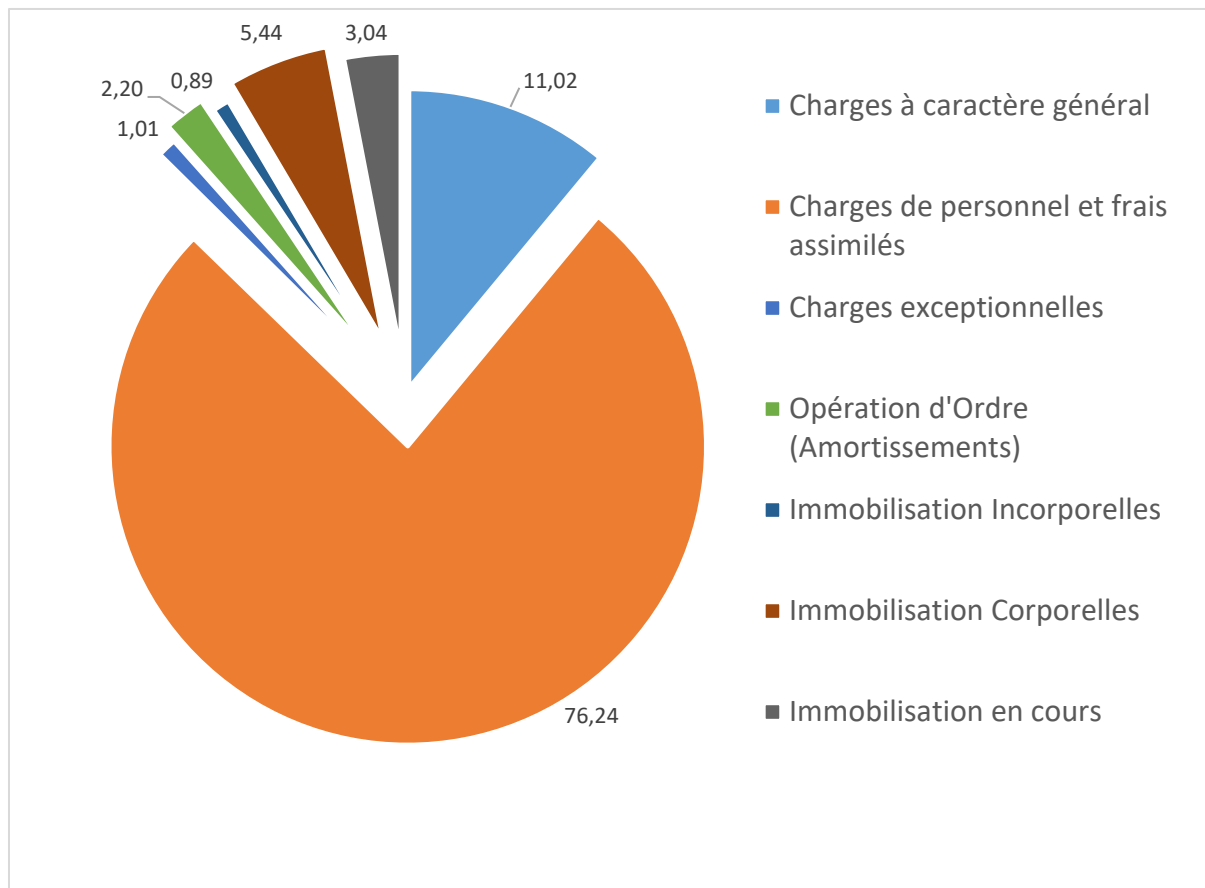
Progression de la part des recettes d'inscription :

Progression	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes encaissées (en €)	192 582	251 675	261 894	277 212	323 205	322 277	371 221
Pourcentage Recettes de fonctionnement (en %)	3,52	3,92	4,08	4,60	5,16	5,19	5,64

Observation sur la tarification :

Les recettes d'inscriptions progressent de manière linéaire depuis 2012 suite à la diversification des natures de recettes et une actualisation des tarifs. Depuis 2012, l'établissement applique une réduction des tarifs pour les étudiants boursiers, sans indemnisation de la part du CROUS. Pour l'année 2018-2019, cette mesure sociale représente 41 900,00 € soit 10% des recettes d'inscription.

REPARTION DES DEPENSES (%) :



Dépenses	En €	%
Charges à caractère général	825 386,00	11,02
Charges de personnel et frais assimilés	5 710 480,00	76,24
Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,13
Charges financières	1 000,00	0,01
Charges exceptionnelles	75 970,00	1,01
Opération d'Ordre (Amortissements)	165 000,00	2,20
Immobilisation Incorporelles	67 000,00	0,89
Immobilisation Corporelles	407 500,00	5,44
Immobilisation en cours	227 933,28	3,04
	7 490 269,30	100

La masse salariale (personnel permanent et non permanent) représente 76,24% du Budget total de l'Établissement (85% du Budget de Fonctionnement). Les charges à caractère général représentent elles 11,02% du budget total de l'établissement.

▪ **Situation financière de l'ESADMM**

Evolution de la situation financière

En €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
BUDGET DE FONCTIONNEMENT : CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	6 275 000	6 980 713	6 897 544	6 512 357	6 423 395	6 429 500	6 515 918
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	5 469 974	6 415 522	6 411 900	6 013 622	6 248 477	6 201 782	6 559 258
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4 922 261	5 632 391	6 213 634	6 338 536	6 303 372	6 204 830	6 443 238
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE OU PERTE)	547 713	783 131	198 265	-324 913	-54 895	-3 048	116 019
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF/IAF) BRUTE OUEPARGNE BRUTE	655 104	887 184,90	344 104	-162 720	68 294	135 896	225 355
FINANCEMENT DISPONIBLE (CAF + SUBV. INVESTISS.)	655 104	887 184,90	344 104	-162 720	425 294	135 896	229 355
APPORT OU PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT (FINANC.DISPO. - DEPENSES EQUIP.)	483 291	680 571,02	79 277	-824 724	-42 842	55 630	134 480
VARIATION DE TRESORERIE	768 981	213 191	501 996	-655 271	-212 476	141 889	80 223

Les résultats d'exercice ont fait l'objet de fluctuation entre 2012 et 2018, avec un « effet ciseau » entre 2014 et 2016 (intégration du personnel mis à disposition et baisse des subventions / participation): De 2012 à 2013, le résultat d'exercice est positif, reste significatif (8.72% des crédits ouverts en 2012, 11 21% des crédits ouverts en 2013) et progresse de façon notable. Entre 2014 et 2015, le résultat d'exercice baisse de manière importante (- 584 866€ en 2014) et devient pour la première fois déficitaire en 2015. Enfin entre 2016 et 2018, le résultat d'exercice tend à se rééquilibrer (-54 895 en 2016, - 3 048 en 2017). En 2018, le résultat d'exercice redevient positif et représente un montant significatif (116 019€). Cette fluctuation du résultat a eu une incidence sur la capacité d'autofinancement* et l'épargne brute** de l'Établissement.

Ces résultats doivent cependant être pondérés par le fait que l'établissement perçoit une grande part de ses ressources propres en fin d'année civile pour une exécution des dépenses l'année civile suivante. L'établissement va donc amplifier la contrepassation d'une partie de ses recettes de l'année "n" à l'année "n+1".

*** Capacité d'Autofinancement (CAF) :**

La capacité d'autofinancement (CAF ou épargne nette) mesure la capacité à investir et à réaliser des dépenses d'équipement après remboursement de ses échéances de dette.

Mode de calcul CAF:

Résultat de l'exercice

- + Dotation aux amortissements / provisions
- Reprise sur amortissements / provisions
- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat (article 777) = Amortissement des subventions d'investissement

Evolution de la CAF :



**** Epargne Brute**

L'épargne brute traduit l'excédent de fonctionnement sur les dépenses. Il s'agit d'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir.



Emprunts / Dettes :

L'ESADMM n'a pas souscrit d'emprunt pour financer ses investissements depuis sa création en 2012 (Absence de dettes). En outre, l'ESADMM n'a jamais eu recours à l'utilisation de sa ligne de trésorerie.

III. EVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET DES RECETTES

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

▪ *La progression des recettes*

	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Variation 2017/2018
<u>RECETTES</u>						
013 Atténuations de charges	10 623,40 €	9 571,92 €	12 327,56 €	16 185,62 €	17 369,14 €	+1 183,52 €
70 Produits de services	259 702,93 €	271 675,82 €	317 117,86 €	240 832,20 €	423 248,42 €	+182 416,22 €
73 Impôts et taxes	52 560,84 €	0,00 €	23 173,10 €	22 653,93 €	11 190,10 €	-11 463,83 €
74 Dotations, subventions et participations	6 034 961,13 €	5 666 961,13 €	5 793 184,05 €	5 826 741,80 €	6 004 905,60 €	+178 163,80 €
75 Autres produits de gestion courante	57 940,66 €	73 652,86 €	59 028,85 €	65 877,48 €	110 082,60 €	+ 44 205,12 €
77 Produits exceptionnels	6 574,61 €	1 684,99 €	11 041,48 €	20 843,00 €	0,00 €	-20 843,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 422 363,57 €	6 023 546,72 €	6 215 872,90 €	6 193 134,03 €	6 576 627,55 €	+ 383 493,52 €

▪ *Les hypothèses sur les dotations*

Pour la section de fonctionnement, L'ESADMM bénéficie des concours financiers suivants :

- Participation Financière de la Ville de Marseille
- Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture) à hauteur de 10% du budget de fonctionnement
- Subvention de l'Agence ERASMUS pour la mobilité étudiante
- Subvention suite à candidature sur projet pédagogique

Evolution des financements alloués :

Année	Ville de Marseille	Etat	ERASMUS	Autres	Total
2012	4 600 000,00 €	711 000,00 €	- €	- €	5 311 000,00 €
2013	5 235 000,00 €	695 000,00 €	23 302,00 €	113 693,00 €	6 066 995,00 €
2014	5 235 000,00 €	698 300,00 €	40 411,00 €	61 250,00 €	6 034 961,00 €
2015	4 973 000,00 €	683 600,00 €	6 859,00 €	3 150,00 €	5 666 609,00 €
2016	5 073 000,00 €	683 600,00 €	35 371,00 €	1 213,00 €	5 793 184,00 €
2017	5 070 000,00 €	703 600,00 €	25 811,20 €	21 000,00 €	5 820 411,20 €
2018	5 200 000,00 €	787 066,00 €	17 839,60 €	- €	6 004 905,60 €
2019	5 235 000,00 €	754 066,00 €	6 894,60 €	33 000,00 €	6 028 960,60 €

Des demandes de financement sur projets (subvention pour des actions de professionnalisation, pour des projets pédagogiques) seront également faite auprès partenaires institutionnels.

Les modalités de perception de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises ont fait l'objet d'une réforme en 2015 (taxe versée en priorité au CFA). Seules les écoles d'enseignement supérieur proposant de la Formation professionnelle en direction de publics autres que les étudiants et ayant obtenu un agrément du Conseil Régional, peuvent bénéficier d'un reversement de la part de la TA gérée par la Région. Cette réforme a entraîné une variation des niveaux de recettes (40 464€ en 2013, 16 354.43€ en 2015, 6 285.75€ en 2016, 22 653.93€ en 2017, 11 190,10€ en 2018).

Compte tenu de la politique de redressement des comptes publics qui pèse sur nos principaux financeurs, une prévision des dotations similaire aux réalisations 2018-2019 reste prudente.

▪ **L'accroissement des ressources propres**

Les principales recettes tarifaires de l'établissement sont les droits d'inscription (formation initiale, ateliers publics, classe préparatoire) et, dans une moindre mesure, les participations annexes (frais de dossier, frais de commissions, participation aux fongibles). Ces ressources représentent à ce jour 5,70% du budget de l'établissement.

Compte tenu de l'augmentation des tarifs depuis 2012 et de nouveaux champs de facturation, le montant total de ressources propres est passé de 192 582 € en 2012 à 371 221.73€ en 2018.

La nécessité de continuer à développer la part de ressources propres renvoie à la question de l'évolution des tarifs, mais aussi au nombre d'effectifs admissibles (étudiants, adhérents) et à de nouvelles sources de recettes à explorer.



B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

▪ **Progression des dépenses (exécution budgétaire)**

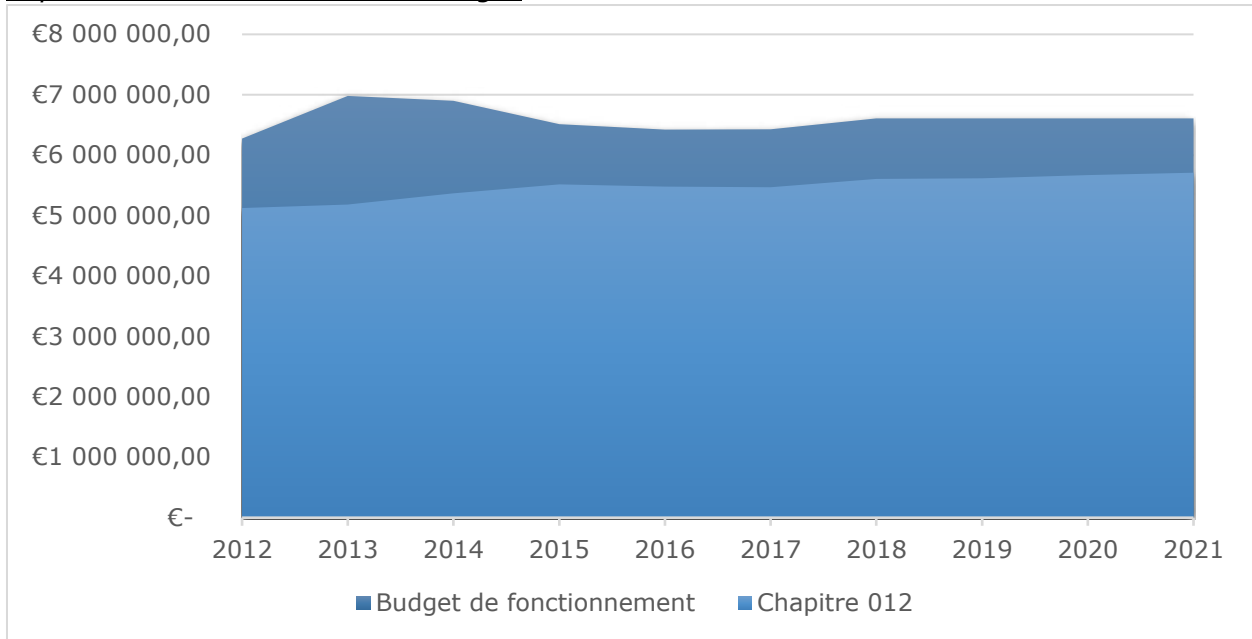
	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017/2018
DÉPENSES						
011 Charges à caractère général	744 017,07	655 245,68	670 914,45	618 840,28	716 325,25	+ 97 484,97
012 Charges de personnel	5 256 592,36	5 457 803,70	5 451 220,92	5 384 121,06	5 522 393,02	+138 271,96
65 Autres Charges de gestion courante	0,00	4 789,85	2 697,36	12 325,48	7 083,29	-5 242,19
66 Charges Financières	0,00	250,00	0,00 €	1 000,00	0,00	-1 000,00
67 Charges Exceptionnelles	76 598,09	70 580,91	71 536,31	46 902,57	95 638,32	+48 735,75
68 Dotations aux amortissements	145 999,31	162 193,57	123 189,52	153 992,59	119 167,82	-34 824,77
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 223 206,83	6 350 863,71	6 319 558,56	6 217 181,98	6 460 607,70	+ 255 751,17

▪ **La maîtrise de la masse salariale**

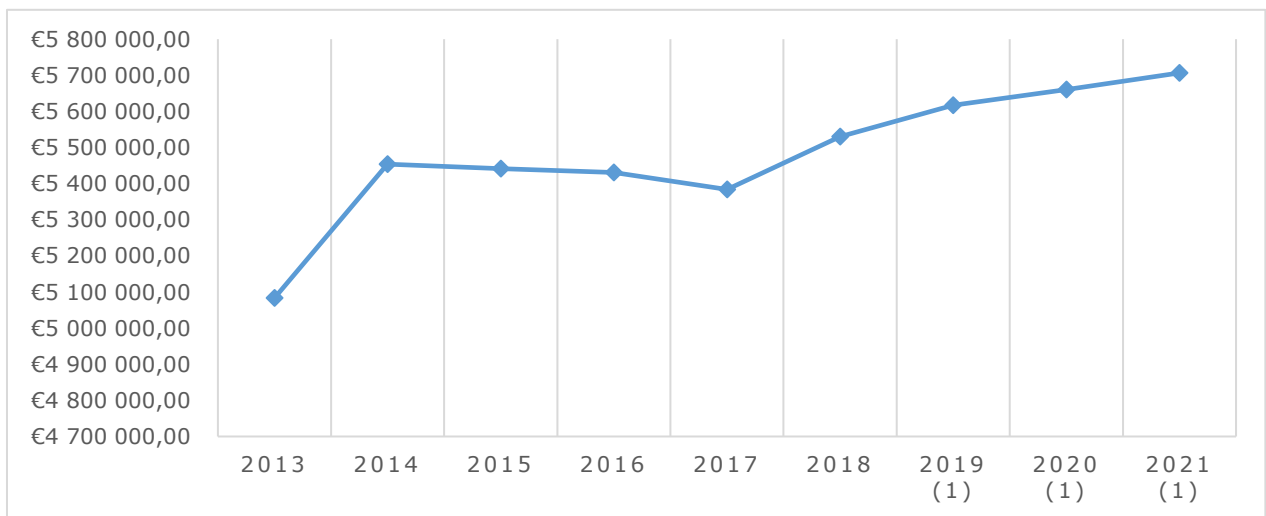
La masse salariale représente en 2018 5 530 000.00 € soit 83% du budget de fonctionnement (76% du budget total). La maîtrise de son évolution constitue donc un enjeu majeur. La progression de la masse salariale entre 2017 et 2018 est limitée à 2,56%, malgré les nombreuses obligations réglementaires qui impactent l'évolution de la masse salariale (Mise en place du PPCR et des revalorisations indiciaires – GVT moyen : 2,08%). En outre, cette progression est en deçà de la progression moyenne dans le secteur privé (3,5%).



Répartition Masse salariale sur Budget



Evolution de la masse salariale



(1) Prévisions à effectif constant (GVT et PPCR inclus)

Année	En chiffre *	Variation annuelle	Taux de Progression
2012	4 623 811,75 €		
2013	5 083 190,64 €	459 378,89 €	9,94%
2014	5 454 167,89 €	370 977,25 €	7,30%
2015	5 441 601,70 €	- 12 566,19 €	-0,23%
2016	5 431 195,98 €	- 10 405,72 €	-0,19%
2017	5 384 121,06 €	- 47 074,92 €	-0,87%

2018	5 530 221,22 €	146 100,16 €	2,71%
2019	5 647 200,00 €	116 980,00 €	2,12 %
2020	5 700 000,00 €	52 800,00 €	0,93 %

* Personnel mis à disposition (2012-2015 inclus)

Taux moyen de progression de la masse salariale = **2.71%**

La progression de la masse salariale à horizon 2021 ne prend pas en compte la réforme du statut des enseignants dont l'opération est estimée à 976 000€ sur 3 ans (1^{ère} phase : Rapprochement de l'Indice Professeur Enseignement National 2017 = 351 901 € + 2^{ème} phase : Passage à l'indice de Professeur Enseignement National 2020= 425 397€).

▪ **Les autres dépenses de fonctionnement contenues**

Les charges à caractère général (autres charges), 2^{ème} poste de dépense ont évoluées de la manière suivante :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
559 637 €	704 726 €	744 017 €	655 245 €	670 914 €	618 840 €	716 325€

Le budget alloué en 2019 pour ce chapitre 825 000 €. L'ESADMM poursuivra son action d'optimisation budgétaire et de rationalisation des dépenses, par une gestion sécurisée et centralisée des achats. Depuis 2015, les dépenses courantes restent relativement stables. Pour autant, il est nécessaire de porter une vigilance sans faille afin de les maintenir à ce niveau.

▪ **Engagements pluriannuels :**

- Contrat de révision complète du matériel de cuisine de la cafétéria, conclu avec la société J.C.A.I – Montant annuel : 650,00€ HT
- Emission de titres restaurants en faveur des agents de l'ESADMM – marché à formaliser
- Contrat Service Plus personnalisé « Progiciels Magnus Plus », conclu avec la société BERGER LEVRAULT durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 5 482.86€ HT/an
- Prestations de gardiennage – marché à formaliser
- Location de véhicule de tourisme et location de véhicule utilitaire – marché à formaliser
- Prestations d'Assurance : Assurance Flotte Véhicule, Assurance dommages aux biens, Assurance Risques Contentieux, Assurance Responsabilité Civile et Risques Locatifs – marché à formaliser

c. L'INVESTISSEMENT

L'ESADMM finances ses équipements grâce à :

- des subventions d'investissement
- sa CAF nette

CA du 09/09/19
DELIB_02_FI_19_09_09_DOB_2020_PJ1

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20190909-S3_02_PJ1-DE
Reçu le 10/09/2019



- ses ressources permanentes (dites de "haut de bilan"): ses réserves constituées de l'accumulation d'excédents passés ou les produits issus de la vente de son patrimoine. Ces derniers sont non significatifs.

Un plan triennal d'un montant total de 756 000 € a été engagé en 2018- Celui-ci vise à moderniser les équipements des bases techniques, à remplacer le matériel informatique jugé obsolète et à fournir des outils pédagogiques adaptés aux besoins des étudiants. Pour l'année 2020, le montant des investissements s'élève à 226 000 euros.